

Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Dossier : 6211-02-140

Compte rendu de la période d'information publique du 12 mai au 26 juin 2020

La période d'information publique concernant le *Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield* a pris fin le 26 juin 2020. Conformément au mandat qui lui a été confié le 29 avril 2020 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 23)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

L'érosion et l'instabilité des berges de la baie Saint-François sur plusieurs kilomètres, de même que la vétusté de certains éléments municipaux contigus à la baie, constituent un frein au développement. Pour y remédier, des travaux d'aménagement sont prévus afin de permettre l'accès au plan d'eau pour les bateaux de plus grande dimension, de profiter des lieux en toute sécurité et d'améliorer l'accès aux embarcations à partir des rives. Des travaux d'aménagement sont également prévus dans des parcs riverains afin de les rendre plus attrayants et fonctionnels lors des événements populaires.

À la suite des consultations publiques tenues en 2015, un concept d'aménagement et des travaux de réfection ont été approuvés par le conseil municipal pour favoriser le développement récréotouristique des six sites sélectionnés comme étant prioritaires et pour s'assurer des retombées économiques pour la Ville et son secteur commercial.

Voici une description des principaux secteurs visés par le projet :

- parc Marcil (rampe de mise à l'eau, travaux d'aménagement) ;
- marina de 400 places (travaux d'aménagement en bordure des berges, quai, poste d'essence) ;
- parc Delpha-Sauvé (travaux en milieu terrestre, zone des régates, sentier piétonnier, muret de protection, aménagement des berges et travaux en milieu hydrique) ;
- secteur de la Pointe-aux-Anglais (stabilisation de talus) ;
- parc Cauchon (3 placettes en pavé de béton préfabriqué et plantation en berge) ;
- partie ouest du boulevard du Havre (enrochement, travaux de stabilisation pour retenir le talus sous le boul. du Havre et la glissière de sécurité).

L'estimation préliminaire du coût des travaux, réalisée par l'initiateur, s'élève à 27 M\$. L'initiateur envisage réaliser son projet sur un horizon de 5 à 10 ans une fois toutes les autorisations obtenues.

(Extrait du site Web du BAPE)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information et par courrier électronique. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet

- l'évolution du projet depuis la présentation faite en 2017 devant les citoyens et qui comportait deux volets : la réfection des berges et l'aménagement récréotouristique ;
- l'avenir réservé à la rampe de mise à l'eau située actuellement près du club nautique ;
- le réaménagement prévu pour la rampe de mise à l'eau à l'extrémité de la rue Brodeur ;
- la taille des embarcations considérée dans la conception de la rampe de mise à l'eau ;
- les raisons qui ont mené au choix de la nouvelle rampe de mise à l'eau et les besoins auxquels elle répond ;
- la rénovation ou non du club nautique ;
- la solution envisagée si les travaux révèlent un écoulement des eaux usées provenant de l'ancien lieu d'enfouissement ;
- la nature des matières résiduelles dangereuses présentes dans le sol ;
- la façon de végétaliser l'enrochement des berges : préoccupation sur la stabilité de la terre en place étant donné les nombreuses vagues dans la baie Saint-François ;
- la possibilité de construire un nouveau terrain de baseball de plus grande dimension, avec la disparition du stade Kitoute Joannette qu'entraîne le projet ;
- la piste cyclable située dans le parc Delpha-Sauvé : sera-t-elle refaite entièrement et sera-t-elle plus large ;
- le choix de faire une plaine événementielle sur une portion de terrain potentiellement contaminée alors que le remplacement du terrain de baseball n'est pas prévu pour cette raison.

Le parc Marcil

- la possibilité d'aménager une piste cyclable ;
- la possibilité d'aménager des salles de bain ;
- la possibilité d'éloigner le stationnement de la berge dans le nouvel aménagement ;
- la possibilité de prévoir un espace protégé pour les bernaches résidentes ;
- le type de contaminants présents dans le sol ;
- l'aménagement prévu pour le festival équestre de façon à ne pas devoir refaire des travaux chaque année, par exemple la pelouse ;
- la proportion élevée de surface gazonnée au centre de l'anneau de course plutôt que d'opter pour la plantation d'arbres ou d'arbustes qui créeraient des espaces ombragés pour les résidents voisins du parc ;
- la préservation ou la coupe des saules pleureurs dans le parc ;
- le type de nouvelle plantation prévue : les mêmes saules qu'actuellement ou une autre variété ;
- le document de l'étude d'impact dans lequel on retrouve le plan d'aménagement du parc.

Les travaux

- la date de début des travaux et le calendrier prévu pour chacune des étapes ;
- les travaux commenceront-ils au parc Delpha-Sauvé ;
- la réalisation ou non de travaux de bathymétrie ;
- la fréquence du dragage et la profondeur prévue ;
- la gestion des eaux pluviales réalisée conformément selon le guide de gestion des eaux pluviales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les autres préoccupations

- les impacts du projet sur la marina : stationnement, bâtiment et rampe de mise à l'eau ;
- l'éventualité que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reprenne la gestion de la marina ;
- les mesures d'atténuation prévues sur la faune aquatique : est-il prévu de retirer les espèces aquatiques de la zone des travaux afin de réduire les répercussions sur la faune aquatique ;
- le choix d'un aménagement sous-marin pour atténuer la perte d'habitat pour les poissons ;
- la possibilité d'exercer un meilleur contrôle de la vitesse des embarcations dans la baie Saint-François afin de minimiser l'érosion des nouvelles berges ;
- la signalisation à prévoir afin d'assurer la sécurité des utilisateurs nautiques et pour éviter les conflits d'usage entre les kayakistes, croisiéristes, etc. ;
- la prise en compte des îlots de chaleur dans le projet dans le but de les réduire ;
- la considération des recommandations du Conseil régional de l'environnement de Montréal dans l'élaboration du projet pour des stationnements écoresponsables ;
- l'arrimage du projet à l'étude avec celui de la construction d'une maison des aînés au parc des Mouettes, situé en face du parc Marcil, pour s'assurer que les résidents n'aient pas une vue sur le stationnement.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Exceptionnellement, dans le contexte de la COVID-19, aucun centre de consultation n'a pu être ouvert dans la communauté afin de respecter les consignes émises par la santé publique. Les personnes qui n'étaient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet étaient invitées à communiquer avec le BAPE. Aucune personne ne s'est manifestée.

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi que l'ensemble des documents du projet tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Date	Quotidien	Hebdo régional
13 mai 2020	Journal de Québec	
13 mai 2020	Journal de Montréal	
13 mai 2020		Journal Saint-François
27 mai 2020		Journal Saint-François

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
12 mai 2020	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	231	Site Web du BAPE
21 mai 2020	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	Ne s'applique pas	Site Web du BAPE

Les publications dans les médias sociaux

Dates et événements	Personnes rejointes
Du 12 au 21 mai 2020	Achat de publicité Facebook ciblée dans la région concernée et où se tient la séance publique d'information : 9 743 personnes rejointes
12 mai 2020 Début de la période d'information publique	Compte Twitter du BAPE : 2 306 abonnés Compte Facebook du BAPE : 2 517 abonnés
21 mai 2020 Rappel de la tenue de la séance publique d'information	Compte Twitter du BAPE : 2 320 abonnés Compte Facebook du BAPE : 2 600 abonnés

La séance d'information

Date	Le jeudi 21 mai 2020 à 19 h 30
Lieu	En ligne sur le site Web du BAPE et sur Facebook
BAPE : Animation	M ^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication
Modération	M ^{me} Alexandra Barbeau, conseillère en communication M. Pierre Turgeon, coordonnateur au développement des communications
Initiateur du projet	M. Ian Blanchet, Ville de Salaberry-de-Valleyfield M ^{me} Marie-Christine Bellemare, WSP Canada Inc. M. Bernard Fournier, WSP Canada Inc. M. Luc Turbide, WSP Canada Inc. M. Pierre Beauchamp, EXP
Webdiffusion vidéo	87 visionnements
Durée	1 h 45
Télédiffusion	La télévision communautaire NousTV de Salaberry-de-Valleyfield a fait un reportage quelques heures avant la séance publique d'information du 21 mai 2020 et a retransmis celle-ci en direct sur ses ondes.

Les relations de presse

Un breffage média préalable à la séance publique d'information a eu lieu le 6 mai 2020 en direct sur Facebook. Les médias présents ont pu s'informer sur le BAPE, son rôle, les mandats qui lui sont confiés et la séance publique d'information.

La revue de presse

Un article de l'InfoSuroît a paru le 12 mai 2020 à la suite de la publication du communiqué annonçant la période d'information publique, en mentionnant notamment les modalités de participation à la séance publique d'information.

Le lendemain de la séance publique d'information du 21 mai 2020, le Journal Saint-François a également publié un article décrivant le projet, ses répercussions et les mesures pour les atténuer, en plus de mentionner la date limite pour faire une demande de consultation publique ou de médiation.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.

Karine Lavoie

Québec, le 2 juillet 2020

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier